



## Résumé de la réunion

La 245<sup>e</sup> réunion s'est tenue à Montréal le 23 mai 2019.

*Étaient présents :* *M. Pierre Philie* *M. Putulik Papigatuk*  
*M. Daniel Berrouard* *M. Charlie Arngak*  
*M<sup>me</sup> Marie-Eve Fortin*  
*Mme Thérèse Spiegle*  
*Mme Cynthia Marchildon*

*Secrétaire exécutive :* *M<sup>me</sup> Michèle Séguin-Letendre*

### PROJETS ET AUTRES AFFAIRES

### ÉLÉMENTS DE DISCUSSIONS OU DÉCISIONS

<b>Projet de valorisation globale des sols traités dans le cadre de projets d'ouvrage à vocation industriels, commerciaux, et projets routiers à Kuujjuaq et dans les environs au Nunavik par Nunatech-Englobe Corp.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après nommée Commission) a analysé les renseignements préliminaires du projet et a convenu qu'une première série de questions et commentaires à l'intention du promoteur soit adressée à l'Administrateur.</li></ul>
<b>Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui par la Nation Crie de Whapmagoostui</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Après avoir analysé la copie de l'étude d'impact du projet, les membres de la Commission ont convenu d'adresser à l'Administrateur une première série de questions et commentaires à l'intention du promoteur.</li></ul>
<b>Projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee sur le territoire de Kuujjuaq</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il a été décidé de non-assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.</li></ul>
<b>Mises à jour de documents et procédures de la CQEK</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les membres ont procédé à la mise à jour du code d'éthique et de déontologie de la CQEK et des règles de régies internes de la CQEK.</li></ul>
<b>Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par la corporation foncière Pituvik</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'Association de la Coopérative d'Inukjuak et le promoteur ont répondu à la demande d'information de la Commission. À la lumière de l'ensemble des informations reçues, les membres de la CQEK ont jugé avoir désormais l'information nécessaire afin de poursuivre leur analyse du présent projet.</li><li>• Les membres ont discuté de l'ébauche de table des matières détaillées de l'analyse du projet par la Commission qui leur a été présentée. Il fut convenu qu'une première version du rapport d'analyse environnementale et décision de la Commission sera disponible pour les membres, en versions française et anglaise, préalablement à la 246<sup>e</sup> réunion de la CQEK le 26 juin 2019.</li></ul>

<b>Relocalisation du secrétariat de la CQEK à Kangirsujuaq</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres ont été informés qu'à ce jour, la Commission n'a pas reçu de réponse quant à la possibilité de se voir octroyer un logement de fonction pour location dans la communauté de Kangiqsujuaq. Les démarches à cet effet seront poursuivies.</li> <li>• Le secrétariat de la CQEK a aménagé son bureau au sein du bâtiment de la Corporation foncière Nunaturlik, à Kangiqsujuaq. Des démarches demeurent à effectuer par la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin qu'une entente de location soit signée entre les parties à cet effet.</li> </ul>
<b>Renouvellement du contrat de la secrétaire exécutive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste des tâches pouvant servir à l'embauche d'une personne contractuelle pour le Secrétariat de la CQEK fut présentée aux membres.</li> <li>• Les membres ont convenu que la CQEK pourra engager un support contractuel, au besoin. Ceci sera incorporé au sein de la demande budgétaire 2020-2021 de la CQEK.</li> </ul>
<b>Projet Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres ont discuté de la logistique de la visite qui aura lieu au site minier de Canadian Royalties inc., la semaine du 9 ou du 16 septembre 2019. Une réunion de la Commission aura également lieu dans la Communauté de Kangiqsujuaq lors du même séjour.</li> <li>• La Commission a convenu de contacter également Glencore Canada Corporation afin de planifier une visite de la Mine Raglan compte tenu de leur situation géographique rapprochée.</li> </ul>
<b>Projets à venir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres ont été informés des projets à venir qui seront analysés par la CQEK.</li> </ul>
<b>Articles promotionnels de la CQEK</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres ont choisi le modèle et la couleur du manteau qui sera produit avec le logo de la CQEK.</li> </ul>



valorisation sous l'attestation demandée permettraient l'utilisation de sols traités dont les concentrations sont inférieures au critère « B » de l'annexe II du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (ci-après, le Guide). Il est entendu qu'une autorisation globale viserait l'amélioration du processus de valorisation des sols traités et éviterait ainsi au promoteur de déposer plusieurs demandes spécifiques d'autorisation ministérielle pour des projets semblables et situés sur un même territoire.

L'analyse des documents disponibles soulève certains questionnements et préoccupations chez les membres de la Commission, notamment en ce qui trait à l'échéancier de réalisation du projet, aux critères d'évaluation du risque écotoxicologique pour l'écosystème, aux types de projets de valorisation qui seront mis en place et leur localisation géographique, de même qu'à l'utilisation des sols valorisés. Ceci dit, afin de poursuivre l'analyse du dossier et ainsi rendre sa décision sur l'opportunité ou non d'assujettir ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, la Commission souhaite obtenir de plus amples informations de la part du promoteur et il est convenu qu'une première série de questions et commentaires à l'intention du promoteur soit adressée à l'Administrateur.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur – questions & commentaires.

## **5. Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui par la Nation Crie de Whapmagoostui**

### **5.1. Renseignements préliminaires (Portion du projet en terres inuit)**

Le 8 avril 2019, la Commission a reçu de la part du MELCC, une copie de l'étude d'impact du projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui par la Nation Crie de Whapmagoostui.

La Commission comprend que la Nation Crie de Whapmagoostui et le village nordique de Kuujjuarapik utilisent le même lieu d'enfouissement en tranchée pour les déchets solides et le même site d'entreposage des encombrants depuis les années 1950, jusqu'ici administrées par la communauté de Kuujjuaraapik. Le site actuel d'élimination des déchets solides atteindra bientôt sa capacité maximale et la relocalisation des deux sites d'entreposage est souhaitée. La Nation Crie de Whapmagoostui projette ainsi aménager un nouveau lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) qui servira les communautés voisines de Whapmagoostui et de Kuujjuaraapik. Le site proposé se situe, pour sa part, sur des terres de catégorie I cries, à une distance d'environ 5 km au nord des limites de la communauté de Whapmagoostui en empruntant la route principale. Toutefois, plusieurs travaux en lien avec l'aménagement de ce site sont localisés sur des terres de catégorie I inuites. Ainsi, le présent projet d'aménagement d'un chemin d'accès au futur LEMN à Whapmagoostui, par la Nation Crie de Whapmagoostui, s'inscrit dans cette démarche. La construction de la route d'accès est prévue sur environ 500 m et comprend

l'installation de 3 traverses de cours d'eau intermittents. Également, en lien avec le projet d'aménagement du LEMN, d'autres travaux à entreprendre sont prévus sur des terres inuites de catégorie I, soit la réfection de la route d'accès principale sur une distance de 4,5 km et la fermeture et la réhabilitation du lieu d'enfouissement actuel et du site d'entreposage des encombrants.

La lecture des informations fournies soulève plusieurs questionnements et commentaires, notamment concernant l'aménagement du chemin d'accès au nouveau lieu d'enfouissement, la réfection de la route d'accès existante, de même que concernant la fermeture et la réhabilitation du lieu d'enfouissement actuel et du site d'entreposage des encombrants. De fait, les membres de la Commission souhaitent obtenir de plus amples informations de la part du promoteur afin de poursuivre l'analyse du dossier et ainsi rendre sa décision sur l'opportunité ou non d'assujettir ce projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Il est ainsi convenu qu'une première série de questions et commentaires, à l'intention du promoteur, soit adressée à l'administrateur.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur – questions & commentaires.

## 6. **Projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee sur le territoire de Kuujjuaq**

### 6.1. Renseignements préliminaires

Le 17 avril 2019, la Commission a reçu de la part du MELCC, une copie des renseignements préliminaires du projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee sur le territoire de Kuujjuaq par la Société Makivik.

M. Pierre Philie présente aux membres de la Commission le projet mentionné ci-haut, de même que l'analyse qui en découle. Le projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee vise à améliorer à la fois l'accès des poissons à long terme et la productivité des poissons dans le bassin versant du Nepihjee. Les travaux, qui auraient lieu sur des terres de catégorie II inuites, consisteraient à la restauration de la passe à poissons en retirant les roches et certains gros rochers instables qui se sont lentement déplacés au fil du temps et/ou sont tombés et ont bloqué la passe migratoire.

Après discussion et analyses des informations fournies par le promoteur, les membres sont d'avis que ce projet présente, d'une part, des impacts mineurs sur l'environnement et, d'autre part, des conséquences positives sur l'habitat en termes d'accès pour les salmonidés qui fréquente le secteur, une famille de poisson importante pour les communautés inuites. Il est ainsi convenu de ne pas assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur – non-assujettissement

## **7. Mises à jour de documents et procédures de la CQEK**

### **7.1. Mise à jour du code d'éthique et de déontologie de la CQEK et des règles de régies internes de la CQEK**

Les membres discutent à nouveau des modifications et mises à jour à apporter au code d'éthique et de déontologie de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, tel que requis par le MELCC, de même qu'aux règles de régies internes de la Commission, tel que requis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Il est demandé aux membres de rapporter à la secrétaire exécutive toutes les modifications nécessaires à ces documents d'ici à la prochaine réunion. Il est convenu qu'une fois les modifications requises apportées, ces deux documents seront signés par l'ensemble de la CQEK. Les documents seront également mis à sur le site Internet de la CQEK.

**Action :** Mettre le document à jour en ligne sur le site Internet de la CQEK et faire signer une copie par les membres et Président de la CQEK.

## **AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

## **8. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation**

### **8.1. Retour sur la correspondance avec la Corporation foncière Pituvik et l'Association de la coopérative d'Inukjuak**

Lors de la dernière réunion de la Commission et afin de permettre la poursuite de l'analyse du dossier, il fut convenu d'adresser des demandes d'informations et préoccupations de la CQEK à la Corporation foncière Pituvik et l'Association de la coopérative d'Inukjuak.

M. Pierre Philie présente aux membres de la Commission les correspondances qui ont été acheminées à la CQEK par ces deux organisations. À la lumière de l'ensemble des informations reçues, les membres de la CQEK jugent avoir l'information nécessaire afin de poursuivre leur analyse du présent projet.

### **8.2. Table des matières détaillée de la décision de la CQEK**

Les audiences publiques du projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par la Corporation foncière Pituvik ont eu lieu à Inukjuak les 11 et 12 mars 2019. Une ébauche de table des matières détaillée en vue de la rédaction de l'analyse du projet par la

Commission a été rédigée et transmise aux membres et ces derniers ont émis leurs commentaires. Un sommaire des principaux enjeux est disponible et ces points devront être pris en compte. Il est convenu qu'une première version du rapport d'analyse environnementale et décision de la Commission sera disponible pour les membres, en versions française et anglaise, préalablement à la 246<sup>e</sup> réunion de la CQEK le 26 juin 2019.

**Action :** Rédiger une première version du rapport d'analyse environnementale de la Commission (membres).

## **9. Relocalisation du secrétariat de la CQEK à Kangirsujuaq**

### **9.1. Mise à jour de la situation actuelle et des démarches à poursuivre**

Lors de la dernière réunion de la CQEK, il fut entendu que la Corporation foncière Nunaturlik serait en mesure de fournir une réponse à la Commission, d'ici deux semaines, concernant la possibilité d'octroyer un logement de fonction pour location à la CQEK à Kangiqsujuaq par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures (SQI). M. Philie informe toutefois la Commission qu'à ce jour, la Corporation foncière n'est pas en mesure de donner une réponse à la CQEK à ce sujet.

Par ailleurs, la secrétaire exécutive informe les membres que le Secrétariat de la CQEK a emménagé son bureau le 24 avril 2019 au sein du bâtiment de la Corporation foncière Nunaturlik à Kangiqsujuaq, et ce, avec l'accord de la SQI. Des démarches demeurent à effectuer par la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin qu'une entente de location soit signée entre les parties à cet effet.

Après discussion, les membres conviennent de poursuivre les démarches afin d'obtenir un logement de fonction pour sa secrétaire exécutive à Kangiqsujuaq, ce qui permettrait d'officialiser la relocalisation du Secrétariat de la CQEK. Finalement, il importe toujours de rappeler que tant que la CQEK ne dispose pas d'entente de location pour un logement et un espace bureau à Kangiqsujuaq, le bail à Kuujjuaraapik concernant le logement et le bureau actuel devra être conservé. Les archives de la CQEK y resteront jusqu'à ce qu'une relocalisation permanente du secrétariat de la CQEK à Kangiqsujuaq soit officialisée.

**Action :** Poursuivre les démarches

## **10. Renouvellement du contrat de la secrétaire exécutive**

### **10.1. Possibilité de sous-contracter une aide externe au besoin**

Lors de la réunion précédente, une demande a été effectuée par la secrétaire exécutive en place afin de réduire la semaine de travail de 35 heures à 30 heures, avec un

ajustement salarial révisé à la baisse, au prorata des heures effectuées, et ce, pour des raisons médicales.

Ainsi, tel que convenu précédemment, la Secrétaire exécutive présente aux membres de la Commission un document listant les tâches pouvant être assumées par une éventuelle personne engagée de manière contractuelle pendant l'absence de la secrétaire exécutive de la CQEK, afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement du Secrétariat pendant l'absence cette dernière (vacances annuelles, reprises de temps, congés maladie. Après discussion, les membres donnent leur accord afin que la CQEK puisse engager un support contractuel, au besoin. Ceci sera incorporé au sein de la demande budgétaire 2020-2021 de la CQEK.

**Action :** Poursuivre les démarches et prendre ce point en compte lors de la demande budgétaire 2020-2021 de la CQEK.

## **11. Projet Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.**

### **11.1. Éventuelle rencontre avec le promoteur et visite industrielle**

Lors des réunions précédentes, les membres de la CQEK ont convenu d'effectuer une visite sur le site de Canadian Royalties inc. (CRI) au courant à l'automne 2019. Les membres discutent de la logistique de cette visite qui aura lieu la semaine du 9 ou du 16 septembre 2019. Il est convenu de contacter également Glencore Canada Corporation afin de planifier une visite de la Mine Raglan compte tenu de leur situation géographique rapprochée. Une réunion de la Commission aura également lieu dans la Communauté de Kangiqsujuaq lors du même séjour.

**Action :** Contacter les promoteurs et entamer les démarches logistiques.

## **12. Projets à venir**

### **12.1. Démantèlement de camps mobiles sur le Territoire du Nord du Québec – Lettre d'intention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Les membres sont informés que la Commission a reçu, le 10 avril 2019, de la part du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, un avis d'intention visant à informer les membres de la Commission que des demandes de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, seront déposées au courant de la saison estivale 2019, relativement à des projets liés au démantèlement de camps mobiles sur le Territoire du Nord du Québec.

La première demande serait à priori, en territoire naskapi et les membres réitère l'importance que la Nation Naskapie soit informée du projet en temps et lieu.

**12.2. Projet d'adoucissement des pentes, rechargement granulaire de la piste d'atterrissage et remplacement du balisage lumineux à l'aéroport d'Inukjuak – Demande de modification de certificat d'autorisation**

M. Daniel Berrouard, informe la Commission que la CQEK a reçue, le 15 mai dernier, la Commission a reçue de la part du MELCC, une copie de la demande de modification du certificat d'autorisation pour le projet mentionné en rubrique. L'analyse n'ayant pas encore été produite, ce dossier figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CQEK.

**12.3. Projet de restauration d'une frayère à l'omble de fontaine à l'exutoire du lac Bérard par Association des chasseurs, piégeurs et trappeurs de Tasiujaq – Renseignements préliminaires**

M. Daniel Berrouard, informe la Commission que la CQEK a reçue, le 5 mai dernier, la Commission a reçue de la part du MELCC, une copie de la demande de modification du certificat d'autorisation pour le projet mentionné en rubrique. L'analyse n'ayant pas encore été produite, ce dossier figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CQEK.

**13. Varias**

**13.1. Articles promotionnels de la CQEK**

Après discussion, les membres ont choisi le modèle et la couleur du manteau qui sera produit pour ces derniers, avec le logo de la CQEK. La secrétaire exécutive fera parvenir aux membres la charte des grandeurs et entamera les démarches auprès du fournisseur sélectionné.

**Action :** Envoyer la charte des grandeurs aux membres et contacter le fournisseur sélectionné.

**14. Prochaines réunions**

La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Montréal le 26 juin 2019.



**7. Mises à jour de documents et procédures de la CQEK**

7.1. Mise à jour du code d'éthique et de déontologie de la CQEK

*Tâche : Pour discussion*

7.2. Mise à jour des règles de régies internes de la CQEK

*Tâche : Pour discussion*

**AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**8. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation**

8.1. Retour sur la correspondance avec la Corporation foncière Pituvik et l'Association de la coopérative d'Inukjuak

*Tâche : Pour discussion*

8.2. Table des matières détaillée de la décision de la CQEK

*Tâche : Pour décision*

**9. Relocalisation du secrétariat de la CQEK à Kangirsujuaq**

9.1. Mise à jour de la situation actuelle et des démarches à poursuivre

*Tâche : Pour discussion et/ou décision*

**10. Renouvellement du contrat de la secrétaire exécutive**

10.1. Possibilité de sous-contracter une aide externe au besoin

*Tâche : Pour discussion*

**11. Projet Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.**

11.1. Éventuelle rencontre avec le promoteur et visite industrielle

*Tâche : Pour discussion*

**12. Projets à venir**

12.1. Démantèlement de camps mobiles sur le Territoire du Nord du Québec – Lettre d'intention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

*Tâche : Pour information*

12.2. Projet d'adoucissement des pentes, rechargement granulaire de la piste d'atterrissage et remplacement du balisage lumineux à l'aéroport d'Inukjuak – Demande de modification de certificat d'autorisation

*Tâche : Pour information*

- 12.3. Projet de restauration d'une frayère à l'omble de fontaine à l'exutoire du lac Bérard par Association des chasseurs, piégeurs et trappeurs de Tasiujaq – Renseignements préliminaires  
*Tâche : Pour information*

**13. Varias**

- 13.1. Articles promotionnels de la CQEK  
*Tâche : Pour information*

**14. Prochaines réunions**

---

## DOSSIERS EN COURS D'ANALYSE

1. **Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation**
  - 1.1. Décision sur l'autorisation du projet – Table des matières détaillée  
*Tâche : Pour information*
  
2. **Mises à jour de documents et procédures de la CQEK**
  - 2.1. Mise à jour du code d'éthique et de déontologie de la CQEK  
*Tâche : Pour information*
  - 2.2. Mise à jour des règles de régies internes de la CQEK  
*Tâche : Pour information*
  
3. **Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui**
  - 3.1. Portion du projet en terres inuites - Demande de non-assujettissement  
*Tâche : Pour information*
  
4. **Valorisation globale des sols traités dans le cadre de projets d'ouvrage à vocation industriels, commerciaux, et projets routiers à Kuujjuaq et dans les environs au Nunavik**
  - 4.1. Renseignements préliminaires  
*Tâche : Pour information*
  
5. **Projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee sur le territoire de Kuujjuaq**
  - 5.1. Renseignements préliminaires  
*Tâche : Pour information*
  
6. **Projet d'adoucissement des pentes, rechargement granulaire de la piste d'atterrissage et remplacement du balisage lumineux à l'aéroport d'Inukjuak par le Ministère des Transports du Québec**
  - 6.1. Demande de modification de certificat d'autorisation  
*Tâche : Pour information*
  
7. **Projet de restauration d'une frayère à l'omble de fontaine à l'exutoire du lac Bérard par Association des chasseurs, piégeurs et trappeurs de Tasiujaq**
  - 7.1. Demande de non-assujettissement  
*Tâche : Pour information*

**Annexe B**  
**Suivi de la correspondance du 4 avril au 16 mai 2019**

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
<b>Projet miner Raglan par Glencore Canada Corporation (3215-14-019)</b>	du MELCC au promoteur	Modification de certificat d'autorisation global-Agrandissement du complexe résidentiel à Katinniq	Émis le 5 avril 2019 (reçu le 23 avril 2019)	Tel que discuté à la réunion 243 le 10 mars 2019	--
<b>Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement à Whapmagoostui par la Nation Crie de Whapmagoostui (3215-16-099)</b>	du MELCC à la CQEK	Étude d'impact et demande de non-assujettissement	Reçu le 8 avril 2019	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
<b>Projet de construction d'une nouvelle centrale de production hybride (thermique et solaire) pour desservir le village de Tasiujaq. (3215-10-011)</b>	de la CQEK au MELCC	Questions et commentaires	Émis le 9 avril 2019	Tel que discuté à la réunion 243 le 10 mars 2019  Accusé de réception reçu le 2019-04-17	--
	du MELCC au promoteur	Questions et commentaires	Émis le 24 avril 2019 (reçu le 26 avril 2019)	--	--
<b>Valorisation globale des sols traités dans le cadre de projets d'ouvrage à vocation industriels, commerciaux, et projets routiers à Kuujjuaq et dans les environs au Nunavik par Englobe Corp. (3215-16-040)</b>	du MELCC à la CQEK	Renseignements préliminaires - Demande d'attestation de non-assujettissement	Reçu le 10 avril 2019	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
<b>Parc national Tursujuq par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Direction des parcs nationaux</b>	du MELCC au promoteur	Suivi des conditions 1 à 4 de la modification du 20 juillet 2018	Émis le 4 mars 2019 (reçu le 8 avril 2019)	Tel que discuté à la réunion 243 le 10 mars 2019	--

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
<b>Démantèlement des camps mobiles sur le Territoire du Nord du Québec</b>	du MFFP à la CQEK	Avis d'intention	Reçu le 10 avril 2019	--	--
<b>Projet de restauration de la passe migratoire de la rivière Nepihjee sur le territoire de Kuujuaq par Makivik Corporation (3215-17-009)</b>	du MELCC à la CQEK	Renseignements préliminaires - Demande d'attestation de non-assujettissement	Reçu le 17 avril 2019	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
<b>Projet d'aménagement hydroélectrique Innavig par Pituvik Landholding Corporation (3215-10-005)</b>	de la CQEK à la Corporation foncière Pituvik	Dialogue avec l'Association de la coopérative d'Inukjuak et suivi des négociations avec Hydro-Québec	Émis le 23 avril 2019	Tel que discuté à la réunion 244 le 10 avril 2019	--
	De la Corporation foncière Pituvik à la CQEK		Reçu le 10 mai 2019		--
	de la CQEK à l'Association de la Coopérative d'Inukjuak	Demande d'avis sur le projet hydroélectrique Innavig	Émis le 23 avril 2019		--
<b>Projet d'installation et d'exploitation d'une usine de béton bitumineux dans le secteur de Kuujuaq par Pavex Ltée (3215-08-021)</b>	de la CQEK au MELCC	Attestation de non-assujettissement	Émis le 29 avril 2019	Tel que discuté à la réunion 244 le 10 avril 2019 Accusé de réception reçu le 29 avril 2019	--
<b>Projet d'ouverture d'un nouveau banc d'emprunt à Inukjuak par le village nordique d'Inukjuak (3215-03-013)</b>	du MELCC au promoteur	Attestation de non-assujettissement	Émis le 4 mars 2019 (reçu le 29 avril 2019)	Tel que discuté à la réunion 242 du 23 janvier 2019	--

<b>PROJET</b>	<b>DE/À</b>	<b>DOCUMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>ACTION</b>
<b>Projet de restauration d'une frayère à l'omble de fontaine à l'exutoire du lac Bérard par Association des chasseurs, piégeurs et trappeurs de Tasiujaq (3215-17-010)</b>	du MELCC à la CQEK	Renseignements préliminaires - Demande d'attestation de non-assujettissement	Reçu le 5 mai 2019	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
<b>Projet d'adoucissement des pentes, rechargement granulaire de la piste d'atterrissage et remplacement du balisage lumineux à l'aéroport d'Inukjuak par le Ministère des Transports du Québec (3215-07-008)</b>	du MELCC à la CQEK	Demande de modification du certificat d'autorisation	Reçu le 15 mai 2019	--	<i>Décision sur modification du certificat d'autorisation</i>